

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2016

Convocation du 17 octobre 2016.

Le vingt-et-un octobre deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Aurélie MOYSAN, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.
Absent Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents. Toutefois, Alain LEGRAND fait remarquer que la construction de la phrase « *Décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 82 ans, domiciliées à Tigeaux depuis 2001 et présentes dans la commune à ce jour...* » est incorrecte et qu'il aurait mieux valu écrire *Décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 82 ans, domiciliées à Tigeaux depuis au moins 2001 et présentes dans la commune à ce jour.* Le conseil en prend note.

Ordre du jour :

- Reliquat de subventions de l'Agence de l'Eau
- Décision modificative
- Questions diverses

RELIQUAT DE SUBVENTIONS DE L'AESN

Délibération : **Modification des conventions de mandat pour la mise en conformité des dispositifs**

Le Conseil municipal par une abstention, Michel PERRIN et 7 voix pour, accepte le principe de reversement du reliquat de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, concernant les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif perçues par la Mairie, d'un montant de 85 607,34€, à 96 adhérents à l'opération groupée et autorise le Maire à modifier les 96 conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, par la signature d'avenants tels qu'annexés à la délibération.

Une réunion publique sera organisée le 5 novembre à 9h30 où les riverains recevront tous compléments d'information et qui permettra la distribution des avenants.

Cette réunion publique sera suivie d'un conseil municipal qui précisera individuellement le montant des reversements.

DECISION MODIFICATIVE

*Délibération : **Décision modificative budgétaire n°2- exercice 2016 -**

Le Conseil à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les opérations budgétaires suivantes :

<i>Dépenses d'investissement :</i>	
<i>article 21532</i>	<i>- 85 607,34€</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>article 1328</i>	<i>+85 607,34€</i>

QUESTIONS DIVERSES

Danielle POIRSON rappelle que **les enfants qui souhaitent participer au spectacle de Noël en tant qu'acteurs sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat.**

Noël des anciens : le repas de Noël aura lieu au restaurant.

LINKY : le Conseil diffère son avis sur le déploiement des compteurs.

Défibrillateur : Joël TOURTE et Christine LE FOLL organiseront prochainement une nouvelle démonstration de l'appareil

Participation citoyenne : la soirée a mobilisé une quarantaine de personne. Christine LE FOLL va mettre en place le fichier des référents afin que la charte soit signée rapidement.

Démission : Danielle POIRSON a le regret d'informer que Jean-Luc TANGRE lui a remis sa démission pour raisons personnelles. Le Conseil le remercie pour l'aide précieuse qu'il a offerte à la commune pendant plus de deux années.

RAPPEL : prochain Conseil municipal samedi 5 novembre à 11 heures après la réunion publique concernant le reliquat de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h30.